MAIRIE DE VINEUIL

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
COMMUNE DE VINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil municipal du 29 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 du mois de septembre, à 18h30, les membres du Conseil municipal de Vineuil, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. François FROMET, Maire.
Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de conseillers présents lors du quorum : 22
Nombre de conseillers votants : 29
Date de convocation : 22 septembre 2025
Présents : M. FROMET, Mme ROUSSELET (procuration de Mme REDAIS), M. LEROUX, Mme RIQUELME (procuration de M. MARY), Mme HECTOR-PICARD (procuration de M. MARTINET), M. FORNASARI, Mme LORENZO, M. GIBERT (procuration de M. ADROIT), Mme REMAY (procuration de Mme MAUDUIT), Mme BORET, M. BRUNET, M. REBIFFÉ, M. SARRADIN, Mme GRAPPY, M. CROSNIER, Mme VION-LENORMAND, Mme AZOUG, Mme SAMB, M. GIRAULT, Mme LAUGÉ, Mme BRIDIER, Mme CHALLIER (procuration de Mme MORIT), Mme CLAUDON
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Pouvoirs / absences : M. MARY donne procuration à Mme RIQUELME, M. MARTINET donne procuration à Mme HECTOR-PICARD, M. ADROIT donne procuration à M. GIBERT, Mme REDAIS donne procuration à Mme ROUSSELET, Mme MAUDUIT donne procuration à Mme REMAY, Mme MORIT donne procuration à Mme CHALLIER
Arrivée de Mme BRIDIER après le quorum, prend part au vote dès la délibération n° 2025/51
Secrétaire de séance désigné en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme GRAPPY.

<<<>>>

FINANCES / AFFAIRES GÉNÉRALES

2025 / 51	ZAC Multi Sites - Approbation de l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement	F. FROMET
Décision :	***adopté à l'unanimité des votants***	

2025 / 52	Vente des actions détenues au sein de 3 Vals Aménagement	F. FROMET
Décision :	***adopté à l'unanimité des votants***	

2025 / 53	Garantie communale 50 % 3F Centre-Val-de-Loire, construction de 5 logements les Roches II - chemin des Roches	F. FROMET

Décision : ***adopté à l'unanimité des votants***

2025 / 54	Médiation préalable obligatoire	A. ROUSSELET

Décision : ***adopté à l'unanimité des votants***

2025 / 55	Modification du tableau des emplois	A. ROUSSELET

Décision : ***adopté à l'unanimité des votants***

INFORMATIONS LÉGALES

Rapport d'activité 2024 de la Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys — F. FROMET

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

Compte-rendu annuel 2024 3 Vals Aménagement - ZAC Multi Sites — F. FROMET

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire — F. FROMET

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises dans le cadre de la délégation.